Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

ASSEMBLÉE GENERALE
du 14 décembre 2016
Ministère des Outre-Mer
57 Boulevard des Invalides, 75007 Paris

Compte-rendu et relevé de décisions

PRÉSENTS ET POUVOIRS

Présidents présents :

Michel HIRIART, CDG des Pyrénées-Atlantiques (pouvoir de Leopold MOREAU, CDG des Deux-Sèvres); Claude CLIQUET, CDG de la Somme (pouvoir de Marcel LALONDE, CDG de l'Aisne); Elisabeth MARQUET, CDG du Maine et Loire (pouvoir de Jean-Marie BERNARD, CDG des Hautes-Alpes); Claude PONZO, CDG du VAR (pouvoir de Christian ESTROSI, CDG des Alpes-Maritimes); Antoine DE MENTHON CDG de la Haute-Savoie (pouvoir de Jean-Roger DURAND, CDG de l'Ardèche); Régis DEPAIX, CDG des Ardennes (pouvoir de Clément PERNOT, CDG du Jura); Maurice BARTHELEMY, CDG de l'Aveyron (pouvoir de Jean PETIT, CDG du Lot); Hubert PICARD, CDG du Calvados (pouvoir de Claude HALBACQ, CDG de la Manche); Roland BRAY, CDG du Cantal (pouvoir de Michel CHAPUIS, CDG de la Haute-Loire); Antoine OTTAVI, CDG de la Corse du Sud (pouvoir de Guy BRANCHUT, CDG de la Charente); Marc BAIETTO, CDG de l'Isère (pouvoir de Martial DE VILLELUME, CDG de la Charente-Maritime); Roger CAUMETTE, CDG de l'Indre (pouvoir de Claude LELOUP, CDG du Cher); Jean-Marc FRIZOT, CDG de Saône-et-Loire (pouvoir de Michel BACHELARD, CDG Cote d'Or); Loïc CAURET, CDG des Côtes d'Armor (pouvoir de Jean-Claude DEYRES, CDG des Landes); Jean-Jacques BERNARD, CDG d'Ille-et-Vilaine (pouvoir de Laurent PEREA, CDG de Dordogne); Michel LORENTZ, CDG de Bas-Rhin (pouvoir de Pierre MAURY, CDG du Doubs); Auguste PICOLLET, CDG de la Savoie (pouvoir de Eliane GUILLON, CDG de la Drôme); Gérard MANET, CDG de la Loire (pouvoir de Reine BOUVIER, CDG du GARD); Christian BILHAC, CDG de l'Hérault (pouvoir de Pierre IZARD, CDG de la Haute-Garonne); Jean-Louis NOUHAUD, CDG de la Haute-Vienne (pouvoir de Roger RECORS, CDG de la Gironde); Philip SQUELARD, CDG de la Loire-Atlantique (pouvoir de Jacques-

Alain BENISTI, CIG de la Petite Couronne); Florence GALZIN, CDG du Loiret (pouvoir de Edouard RENAUD, CDG de la Vienne); François FORIN, CDG de Meurthe-et-Moselle (pouvoir de Patrice VALENTIN, CDG de la Marne); Joseph BROHAN, CDG du Morbihan (pouvoir de Francis LABRUYERE, CDG du Tarn-et-Garonne); Constantin RODRIGUEZ, CDG de la Nièvre; Marc GODEFROY, CDG du Nord (pouvoir de Jean-Claude WEISS, CDG de Seine-Maritime); Alain VASSELLE, CDG de l'Oise; Roland LABRANDINE, CDG du Puy-de-Dôme (pouvoir de Maurice CHABERT, CDG du Vaucluse); Gilles ANDELSON, CDG de la Guyane (pouvoir de Jean-François PEUMERY, CIG de la Grande Couronne); Sylvain CALS, CDG du Tarn; René TEMEHARO, CDG de la Polynésie Française (pouvoir de Roger ADIVEZE, CDG de l'Aude).

Vice-Présidents présents

Thierry BLASCO, CDG de l'Aube; Bernard SALIOU, CDG du Finistère; Michel GILLOT, CDG d'Indre-et-Loire; Christian MARY, CDG du Loir-et-Cher; Jean-Paul ITIER, CDG de la Lozère; Hubert MOLL, CDG de la Mayenne; Alain JACQUET, CDG de la Meuse; Jacques MIKUSINSKI, CDG du Morbihan; Dominique DAVOINE, CDG de la Sarthe; Anne THIBAULT, CDG de Seine-et-Marne; Paul BOUDAUD, CDG de la Vendée;

Directeurs présents

Bernard LESE, CDG des Alpes-Maritimes; Sébastien ALLAIRE, CDG des Ardennes; Yves LABOUREE, CDG de l'Aube; Sakina LARBI, CDG des Bouches du Rhône; Martine PATRIER, CDG du Calvados; Pierre-Jean JOYEUX, CDG des Côtes d'Armor; Thierry GUILLERM DGA du CDG du Finistère; Colette CLAMENS, CDG de la Haute- Garonne); Pierre GONTRAND, CDG de l'Hérault; Jean-Paul HUBY, CDG de l'Ille-et-Vilaine; Frederic CASTOLDI, CDG de l'Isère; Philippe LACHAIZE, CDG de la Loire; Marc PHILIPPON, CDG de la Haute-Loire; Sylvie ROBERT, CDG du Loiret; Emmanuelle ABINAL, CDG de la Lozère; Alain FAIVRE, CDG de Meurthe-et-Moselle; Nathalie GARRAULT-CARLIER, CDG du Morbihan, Philippe CRUARD, DGA du CDG du Morbihan; Jean-Jacques TREELS, CDG du Nord; Jean-Baptiste OLIVIER, CDG de l'Oise; Bruno BERGER, CDG du Puy-de-Dôme, Fabienne PEYRONNET, DGA du CDG du Puy-de-Dôme; Emmanuel BERNT, CDG du Haut-Rhin; Olivier DUCROCQ, CDG du Rhône; Cédric MACRON, CDG de Saône-et-Loire; Elisabeth CHESNEAU, CDG de la Sarthe; Éric CHAUMAR, CDG de la Savoie; Valérie BOUVIER, DGA du CDG de la Haute-Savoie; Vincent KERBIQUET, CDG de Seine-et-Marne; Michelle BEUVRY, CDG de la Somme; Martine BALZON, CDG du Var; Jacques BERNARD, CDG de Vendée; Gilles MARSOT, CDG de la Guyane; Tevainui RAOULX, Directrice des ressources, CDG de Polynésie Française.

INVITÉS

Bearing Point
Clarisse LE MOUTON; Anthony GODBOUT

Le quorum est atteint, l'Assemblée Générale peut siéger valablement

Le Président Michel HIRIART ouvre la séance par un tour d'horizon des sujets prévus à l'ordre du jour : une présentation des différents rapports annuels, un échange sur la question de l'assujettissement à la TVA et une présentation de l'état des lieux des systèmes d'information des CDG par la société BearingPoint.

En avant-propos, Michel HIRIART intervient sur l'enquête concernant les instances médicales. Ce questionnaire à destination des Centres de Gestion a été rédigé par la mission en charge de l'évaluation de cette politique publique et a été relayé par nos services.
Ce questionnaire émet des possibilités d'évolution des instances médicales. La Fédération défendra le maintien de la gestion de ces instances par les CDG qui sont les plus à même de rendre un service efficace grâce à leur proximité.

Michel HIRIART évoque le projet d'ordonnance prévu par la loi EL KHOMRI du 8 aout 2016. L'article 3 du projet d'ordonnance prévoit la mise en place d'un accompagnement personnalisé à la demande de l'agent et la création d'une obligation pour l'employeur public d'un conseil en évolution professionnelle, missions qui pourraient être confiées aux Centres de Gestion.
Par ailleurs, dans le cadre de cette ordonnance, plusieurs de nos propositions sur la santé au travail seraient reprises, notamment sur le congé de reclassement, le mi-temps thérapeutique et le bilan de carrière. Toutefois, aucune disposition ne figure concernant le recrutement de médecins de prévention. Michel HIRIART propose donc de réécrire à Annick GIRARDIN, Ministre de la Fonction Publique, sur ce sujet.

Ä Présentation du rapport d'activité, par Antoine de MENTHON, Secrétaire Général

Michel HIRIART cède la parole à Antoine de MENTHON pour la présentation du rapport présentant les activités de la Fédération sur l'année 2016.

Antoine de MENTHON indique que la Fédération a poursuivi en 2016 sa mobilisation en faveur du renforcement des Centres de Gestion mais également pour apporter des réponses concrètes aux besoins d'information et d'accompagnement des collectivités et des établissements publics.

Elle a apporté sa contribution au débat public – notamment sur les thématiques de l'avenir de la Fonction Publique Territoriale et du temps de travail – et à l'actualité législative et règlementaire, informé et conseillé les élus, et valorisé les initiatives locales. Le rapport d'activité en témoigne. Ce document présente également les nouveaux outils de communication développés comme le magazine FédéMag.

La Fédération a organisé la 3ème Conférence nationale de l'Emploi Territorial lors de laquelle ont été diffusés des outils n'analyse et de communication tels que la 5ème panorama de l'emploi local et la 2ème édition du baromètre HoRHizons.

En 2016, l'équipe a été pour partie renouvelée avec les arrivées de Thierry SENAMAUD à la direction et d'Alexis BOUCHER au service juridique.

Michel HIRIART procède à la présentation des données relatives à l'utilisation du système de visio-conférence pour l'année 2016

Michel GILLOT s'interroge sur de la convention cadre passée avec le CNFPT concernant les comités médicaux.
Michel HIRIART rappelle que cette convention fait suite à une sollicitation du CNFPT (avec un avis favorable de la DGCL). Cette convention fixe un cadre que les Centres de Gestion sont libres d'utiliser ou non.

Le rapport d'activité est validé. 2 abstentions : Claude CLIQUET et Marcel LALONDE

Ä Présentation du rapport financier, par Jean-Louis NOUHAUD, Trésorier

Jean-Louis NOUHAUD présente le rapport financier. Le rapport financier fait état :

- du bilan de l'exercice 2015 :

Le bilan fait apparaitre un résultat positif de 202 384 € euros et un maintien des dépenses de fonctionnement (-1.7 % par rapport au budget prévisionnel voté l'an dernier en AG).

- du budget prévisionnel 2016 et de sa réalisation au 31 décembre

L'exercice n'étant pas terminé, le bilan 2016 ne peut être pour le moment qu'une projection au regard des dépenses engagées.

Le bilan présenterait un résultat positif d'environ 47 500 euros.
Les charges se répartiraient ainsi :
- charges de personnel 44,55 %
- frais de communication et liés à l'organisation de manifestations 18,38 %
-charges à caractère général (location immobilière, frais postaux et téléphoniques, équipements, documentation, déplacements dans les Centres…) 12,78 %
- frais de fonctionnement des instances (AG, CA, commissions…) 5,18 %

- charges liées au site internet 7,48%
- Dotations aux amortissements 0,65 %
- Dépenses imprévues 10,97 %

La ligne « dépenses imprévues » affiche une augmentation de 117 261 € d'acompte non budgété versé à la société BearingPoint pour la réalisation du schéma directeur des systèmes d'information des Centres de Gestion.
La majorité des dépenses de communication sont liées à l'organisation de deux journées thématiques, de la Conférence nationale de l'emploi territorial, du salon du travail et de la mobilité et du salon des Maires.

- du projet de budget pour 2017

Le projet de budget 2017 s'inscrit dans une logique de maîtrise des frais généraux et la stabilisation de la masse salariale.
Il fait apparaître également le maintien du taux de la cotisation à 1,50 € par agent géré.

Claude CLIQUET souhaite mettre en exergue la ligne des dépenses imprévues en 2016.

Michel HIRIART indique que ce choix a été fait en toute transparence. Il a été validé par décision du Conseil d'Administration.

Le rapport financier est validé. 2 abstentions : Claude CLIQUET et Marcel LALONDE

Ä Présentation du rapport d'orientation, par Michel HIRIART, Président

Michel HIRIART présente les objectifs qui seront poursuivis par la Fédération pour l'année 2017.

Au-delà des missions courantes de la FNCDG et des sollicitations, de plus en plus nombreuses des pouvoirs publics, le programme de travail pour l'année 2017 aborde des questions structurantes pour les Centres de Gestion et la Fédération, dans un contexte de mise en œuvre de profondes réformes territoriales et statutaires et à l'approche d'échéances d'électorales majeures.

Il est axé principalement autour de 16 actions :

- Etude relative à la mise en œuvre de la loi de déontologie
- Etude relative au financement des missions exercées par les CDG
- Enquête globale sur l'activité des Centres : l'évolution de l'exercice des missions obligatoires
- Manifeste « Les propositions de la FNCDG pour la gestion des ressources humaines de la FPT »
- Fédération et coopération régionales / interrégionale des CDG
- Les données sociales par le prisme des régions et par type de collectivités. Une observation régionale et nationale de l'emploi (en partenariat avec l'ANDCDG)

- La dimension sociale des CDG (organisation d'une journée thématique avec l'Association des Départements de France)
- La gestion prévisionnelle des ressources humaines au sein du bloc local (organisation d'une journée thématique avec l'AdCF)
- Soutien de la Fédération à la création et à la mise en œuvre du GIP Informatique des CDG
- Faciliter la création d'une bourse de l'emploi inter-fonctions publiques
- Guide de « bonnes pratiques ressources humaines » (en partenariat avec l'AdCF)
- Guide « temps de travail » (en partenariat avec l'AMF, l'AdCF, Régions de France, l'AdCF, Villes de France et le CSFPT)
- Guide de formation en ligne (mooc) Maire employeur (en partenariat avec l'AMF)
- Panorama de l'emploi (6ème édition en partenariat avec l'ANDCDG)
- Baromètre HoRHizons 2017 (3ème édition en partenariat avec l'AMF, le CNFPT, l'ADF, Régions de France et le CSFPT)
- Nouvelle fiche de présentation FNCDG – CDG

Le rapport d'orientation est validé.
2 abstentions : Claude CLIQUET et Marcel LALONDE

Ä La question de l'application de la TVA aux missions exercées par les CDG

Loïc CAURET rappelle que se pose depuis quelques années la question de l'assujettissement à la TVA.

Le champ d'application de la TVA est large : l'article 256 A assujettit les activités économiques ; pour les activités des personnes publiques, l'article 256 B prévoit que les activités administratives sont elles-mêmes assujetties lorsqu'il existe un risque de distorsion de concurrence.
Il résulte des dispositions de l'article 1654 du code général des impôts ainsi que de celles de l'article 256 B du code général des impôts que les établissements publics, lorsqu'ils exercent une activité susceptible d'entrer en concurrence avec celle d'entreprises privées, et notamment lorsqu'ils l'exercent en exécution d'un contrat dont la passation était soumise à des obligations de publicité et de mise en concurrence, sont tenus à des obligations fiscales comparables à celles auxquelles sont soumises ces entreprises privées.

Pour les Directions des finances publiques, mais également les chambres régionales des comptes (par exemple, rapport d'observations définitives – Centre de gestion des Deux-Sèvres CRC Poitou-Charentes - Délibération du 5 juillet 2011), les prestations d'aide à l'informatisation présentent un caractère d'activité économique.

Le CDG des Côtes d'Armor devrait subir un redressement très important (de l'ordre de 300 000 euros) pour les missions d'archivage, d'informatique, d'hygiène et de sécurité (aide à l'élaboration du document unique), de droit des sols et de conseil en organisation.

Lors du congrès 2015, Eric LANDOT, Avocat au Barreau de Paris, avait très longuement exposé le cadre juridique qui paraissait exclure les Centres de l'assujettissement à la TVA. C'est d'ailleurs en ce sens que s'étaient prononcées Marylise LEBRANCHU, alors Ministre de la Fonction Publique, et l'IGA.

Le contrôle de la CRC auprès du CDG des Côtes d'Armor semble remettre en cause cette position. Il convient de rester vigilant sur le sujet. Michel HIRIART souhaite qu'une étude juridique soit réalisée sur ce sujet.

La réalisation d'une étude juridique par un cabinet est validée.

Ä Présentation réalisée par Bearing Point concernant le schéma directeur des systèmes d'information des CDG

Michel HIRIART rappelle que pour mener à bien leurs missions, les différents CDG sont outillés d'applications ou d'outils bureautiques qui peuvent être propres à un CDG ou mutualisés entre plusieurs.
Une première étape de rationalisation des moyens techniques mis à leur disposition a déjà été menée, sous l'impulsion des Centres, à travers la mise en place de 3 principales coopérations informatiques proposant un catalogue de services applicatifs : l'Alliance informatique, Grand Ouest + (GO et Site Emploi Territorial (SET).
Malgré ces premiers regroupements, certains CDG restent indépendants sur le plan des moyens informatiques et ne sont affiliés à aucune Coopération.
Bien qu'un certain nombre d'efforts aient été réalisés, le constat d'une hétérogénéité importante des applications utilisées par les centres de gestion reste présent.

Par ailleurs, face à l'évolution des missions et des besoins informatiques des Centres, confrontés aux convergences et aux obsolescences des outils, les systèmes d'information portés par les Groupements existants atteignent aujourd'hui un seuil.
Il convient de le dépasser par une très large coopération inter-CDG, au-delà des collaborations existantes. Compte-tenu de ce constat, il est apparu nécessaire de mettre en œuvre un nouveau projet, qualifié de "schéma directeur des systèmes d'information mutualisés des CDG".
Ce projet s'inscrit dans un élan de mutualisation générale qui engage à ne pas construire isolément, mais au contraire à rationaliser les outils informatiques dans la mesure où les CDG ont les mêmes besoins pour faire face à leurs missions obligatoires communes sur tout le territoire.

Les Centres doivent également développer la compatibilité de leurs outils pour disposer d'une faculté de réponse développée aux enquêtes et sollicitations et s'ouvrir de nouvelles possibilités de conduire leurs travaux (analyse de données, accompagnement personnalisé de collectivités).

Face à la diversité des solutions informatiques, la Fédération s'est chargée de réaliser un état des lieux des systèmes d'information des CDG, phase préalable à la conception et à la réalisation du schéma directeur.

Pour cette phase technique, qui s'achèvera en janvier 2017, la Fédération est accompagnée par la société BearingPoint, titulaire du marché de l'UGAP « Conseil en SI et Télécom ».
L'« Analyse de l'existant » a pour objectifs de définir précisément les périmètres d'intervention et les applications utilisées par les CDG.
Elle vise également à identifier les outils les plus performants aujourd'hui utilisés par les Centres, le niveau de performance, de coût et de couverture fonctionnelle, en vue d'établir un classement des meilleurs outils informatiques disponibles.
Cette analyse de l'existant débouchera sur une phase d'"Identification de scénarios cibles", ayant pour objectifs d'identifier les axes stratégiques du schéma directeur mutualisé, en vue de déterminer les besoins à satisfaire compte-tenu des évolutions futures.
Cette phase définira un scénario privilégié en vue de la mise en œuvre du schéma directeur, qui constituera une composante essentielle de l'avenir informatique des Centres.

L'élaboration puis la mise en œuvre d'un schéma directeur mutualisé au sein des CDG répond aux objectifs suivants :

- Améliorer la qualité de service apportée aux collectivités et agents ;
- Harmoniser et rationaliser les choix outils réalisés au niveau local en tenant compte des orientations nationales ;
- Remédier à l'obsolescence technique des applications ;
- Accompagner l'évolutivité.

En parallèle de ces travaux de mutualisation et de schéma directeur, la FNCDG, avec la participation très active des Coopérations informatiques et des Centres, mène une initiative de création d'un GIP qui aura vocation à regrouper autour d'une même entité juridique les moyens et solutions informatiques qui seront mises à disposition des CDG.
87 CDG nous ont fait part de leur volonté de délibérer pour adhérer au GIP.

Clarisse LE MOUTON et Anthony GODBOUT de BearingPoint sont invités à présenter l'état des lieux du schéma directeur informatique et un état d'avancement du projet aux membres de l'assemblée.

Gérard MANET se félicite de la future création du GIP qui sera porteur d'homogénéisation pour les services. Il insiste sur son souhait d'intégrer le CNFPT au GIP.

Michel HIRIART indique qu'un partenariat pourra être mis en œuvre avec le CNFPT. Marc GODEFROY ajoute que le CNFPT pourra également être présent au comité de gestion de l'application qu'il financera. En effet, pour chaque outil et application, les utilisateurs pourront créer un groupe qui assurera la gouvernance.

Dominique DAVOINE s'interroge sur le choix de la base de calcul pour la cotisation.
Michel HIRIART précise que les modalités de cotisation des Centres de Gestion à la FNCDG ont servi de référence. S'agissant du cout des applications pour chacun des outils, celui-ci sera fixé en fonction du nombre de Centres utilisateurs.

Ä Calendrier des dates de réunion

Michel HIRIART présente les dates fixées par le dernier Conseil d'Administration pour l'année 2017 :

- Mercredi 18 janvier : Conseil d'Administration
- Jeudi 30 mars: Conseil d'Administration
- Mercredi 18 mai: Conseil d'Administration
- Jeudi 1er juin : Assemblée générale
- Jeudi 28 septembre : Conseil d'Administration
- Réunion des CDG coordonnateurs
- Mercredi 22 novembre : Conseil d'Administration
- Jeudi 14 décembre : Assemblée générale

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30

Le Président,

Michel HIRIART
Président du Centre de Gestion
des Pyrénées-Atlantiques

Fédération Nationale
des Centres de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

ASSEMBLÉE GENERALE EXTRAORDINAIRE
du 14 décembre 2016
Ministère des Outre-Mer
57 Boulevard des Invalides, 75007 Paris

Compte-rendu et relevé de décisions

PRÉSENTS ET POUVOIRS

Présidents présents :

Michel HIRIART, CDG des Pyrénées-Atlantiques (pouvoir de Leopold MOREAU, CDG des Deux-Sèvres); Claude CLIQUET, CDG de la Somme (pouvoir de Marcel LALONDE, CDG de l'Aisne); Elisabeth MARQUET, CDG du Maine et Loire (pouvoir de Jean-Marie BERNARD, CDG des Hautes-Alpes); Claude PONZO, CDG du VAR (pouvoir de Christian ESTROSI, CDG des Alpes-Maritimes); Antoine DE MENTHON CDG de la Haute-Savoie (pouvoir de Jean-Roger DURAND, CDG de l'Ardèche); Régis DEPAIX, CDG des Ardennes (pouvoir de Clément PERNOT, CDG du Jura); Maurice BARTHELEMY, CDG de l'Aveyron (pouvoir de Jean PETIT, CDG du Lot); Hubert PICARD, CDG du Calvados (pouvoir de Claude HALBACQ, CDG de la Manche); Roland BRAY, CDG du Cantal (pouvoir de Michel CHAPUIS, CDG de la Haute-Loire); Antoine OTTAVI, CDG de la Corse du Sud (pouvoir de Guy BRANCHUT, CDG de la Charente); Marc BAIETTO, CDG de l'Isère (pouvoir de Martial DE VILLELUME, CDG de la Charente-Maritime); Roger CAUMETTE, CDG de l'Indre (pouvoir de Claude LELOUP, CDG du Cher); Jean-Marc FRIZOT, CDG de Saône-et-Loire (pouvoir de Michel BACHELARD, CDG Cote d'Or); Loïc CAURET, CDG des Côtes d'Armor (pouvoir de Jean-Claude DEYRES, CDG des Landes); Jean-Jacques BERNARD, CDG d'Ille-et-Vilaine (pouvoir de Laurent PEREA, CDG de Dordogne); Michel LORENTZ, CDG de Bas-Rhin (pouvoir de Pierre MAURY, CDG du Doubs); Auguste PICOLLET, CDG de la Savoie (pouvoir de Eliane GUILLON, CDG de la Drôme); Gérard MANET, CDG de la Loire (pouvoir de Reine BOUVIER, CDG du GARD); Christian BILHAC, CDG

de l'Hérault (pouvoir de Pierre IZARD, CDG de la Haute-Garonne); Jean-Louis NOUHAUD, CDG de la Haute-Vienne (pouvoir de Roger RECORS, CDG de la Gironde); Philip SQUELARD, CDG de la Loire-Atlantique (pouvoir de Jacques-Alain BENISTI, CIG de la Petite Couronne); Florence GALZIN, CDG du Loiret (pouvoir de Edouard RENAUD, CDG de la Vienne); François FORIN, CDG de Meurthe-et-Moselle (pouvoir de Patrice VALENTIN, CDG de la Marne); Joseph BROHAN, CDG du Morbihan (pouvoir de Francis LABRUYERE, CDG du Tarn-et-Garonne); Constantin RODRIGUEZ, CDG de la Nièvre; Marc GODEFROY, CDG du Nord (pouvoir de Jean-Claude WEISS, CDG de Seine-Maritime); Alain VASSELLE, CDG de l'Oise; Roland LABRANDINE, CDG du Puy-de-Dôme (pouvoir de Maurice CHABERT, CDG du Vaucluse); Gilles ANDELSON, CDG de la Guyane (pouvoir de Jean-François PEUMERY, CIG de la Grande Couronne); Sylvain CALS, CDG du Tarn; René TEMEHARO, CDG de la Polynésie Française (pouvoir de Roger ADIVEZE, CDG de l'Aude).

Vice-Présidents présents

Thierry BLASCO, CDG de l'Aube; Bernard SALIOU, CDG du Finistère; Michel GILLOT, CDG d'Indre-et-Loire; Christian MARY, CDG du Loir-et-Cher; Jean-Paul ITIER, CDG de la Lozère; Hubert MOLL, CDG de la Mayenne; Alain JACQUET, CDG de la Meuse; Jacques MIKUSINSKI, CDG du Morbihan; Dominique DAVOINE, CDG de la Sarthe; Anne THIBAULT, CDG de Seine-et-Marne; Paul BOUDAUD, CDG de la Vendée;

Directeurs présents

Bernard LESE, CDG des Alpes-Maritimes; Sébastien ALLAIRE, CDG des Ardennes; Yves LABOUREE, CDG de l'Aube; Sakina LARBI, CDG des Bouches du Rhône; Martine PATRIER, CDG du Calvados; Pierre-Jean JOYEUX, CDG des Côtes d'Armor; Thierry GUILLERM DGA du CDG du Finistère; Colette CLAMENS, CDG de la Haute- Garonne); Pierre GONTRAND, CDG de l'Hérault; Jean-Paul HUBY, CDG de l'Ille-et-Vilaine; Frederic CASTOLDI, CDG de l'Isère; Philippe LACHAIZE, CDG de la Loire; Marc PHILIPPON, CDG de la Haute-Loire; Sylvie ROBERT, CDG du Loiret; Emmanuelle ABINAL, CDG de la Lozère; Alain FAIVRE, CDG de Meurthe-et-Moselle; Nathalie GARRAULT-CARLIER, CDG du Morbihan, Philippe CRUARD, DGA du CDG du Morbihan; Jean-Jacques TREELS, CDG du Nord; Jean-Baptiste OLIVIER, CDG de l'Oise; Bruno BERGER, CDG du Puy-de-Dôme, Fabienne PEYRONNET, DGA du CDG du Puy-de-Dôme; Emmanuel BERNT, CDG du Haut-Rhin; Olivier DUCROCQ, CDG du Rhône; Cédric MACRON, CDG de Saône-et-Loire; Elisabeth CHESNEAU, CDG de la Sarthe; Éric CHAUMAR, CDG de la Savoie; Valérie BOUVIER, DGA du CDG de la Haute-Savoie; Vincent KERBIQUET, CDG de Seine-et-Marne; Michelle BEUVRY, CDG de la Somme; Martine BALZON, CDG du Var; Jacques BERNARD, CDG de Vendée; Gilles MARSOT, CDG de la

Guyane; Tevainui RAOULX, Directrice des ressources, CDG de Polynésie Française.

Ä Propositions de modifications des statuts de la Fédération par le Président

Michel HIRIART ouvre l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui a pour objet d'approuver deux propositions de modifications des statuts de la Fédération. Il indique que les propositions sont retracées dans une note accompagnant la convocation à l'Assemblée:

- Introduction des compétences relatives à la coopération informatique inter-CDG

Michel HIRIART rappelle d'abord les principales missions de la Fédération:

- défendre les intérêts des CDG,

- établir une concertation avec tous ses adhérents pour la mise en œuvre de leurs compétences / favoriser le travail en commun de tous les CDG,

- les accompagner et les coordonner dans l'exercice de leurs missions, assurer la coordination de missions nécessitant la mise en œuvre au niveau national de partenariats, faciliter la mise en œuvre d'actions ayant un caractère pertinent au niveau national.

- assurer des liens de solidarité entre tous les CDG,

- promouvoir la Fonction publique territoriale.

Michel HIRIART explique que le Conseil d'administration de la FNCDG, depuis le début de l'année 2016, impulse, d'une part, un projet de schéma directeur informatique mutualisé des Centres de Gestion (SDSI) et, d'autre part, soutient le projet de constitution d'un Groupement d'intérêt public informatique des Centres de gestion.

Ces actions sont menées avec la collaboration des Coopérations informatiques actuelles et la participation active de nombreux Centres de Gestion.

Michel HIRIART ajoute qu'il est souhaitable de mentionner expressément cette mission dans les statuts afin de conforter le rôle de la

Fédération en faveur du développement de la coopération informatique inter-CDG, et à la suite de la décision de son Conseil d'administration d'adhérer au GIP informatique.

Le Conseil d'Administration de la Fédération, réuni le 18 novembre 2016, a délibéré à l'unanimité en faveur de l'introduction de cette précision.

Michel HIRIART propose d'approuver, à l'article 5 des statuts, précisant les missions de la Fédération, il l'intégration de la mission suivante :

" 6. Favoriser le développement de la coopération informatique inter-Centres de gestion".

La proposition de modification des statuts est validée 2 abstentions : Claude CLIQUET et MARCEL LALONDE

- Intégration de la référence au CDGF de Saint-Pierre et Miquelon

Michel HIRIART souligne que dans la perspective d'une future adhésion du Centre de gestion et de Formation de Saint-Pierre et Miquelon, dès lors qu'il sera opérationnel, les statuts de la Fédération devront être modifiés en conséquence.

Ce Centre assurera les missions normalement dévolues par la loi aux CDG et mettra en œuvre les actions de formation relevant du CNFPT.

Michel HIRIART soumet à l'Assemblée générale extraordinaire l'intégration, aux articles 1 et 3 de des statuts de la Fédération, la référence au Centre de Gestion et de Formation de Saint-Pierre et Miquelon.

La proposition de modification des statuts est validée à l'unanimité

Le Président,

Michel HIRIART
Président du Centre de Gestion
des Pyrénées-Atlantiques